

Toulouse le 27 mars 2013

Le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
de la Haute-Garonne

à

Mesdames, Messieurs les Directeurs Académiques,
des Services de l'Éducation Nationale

Objet : Mutations des instituteurs et professeurs des écoles par exeat et ineat directs non compensés : rentrée scolaire 2013

J'ai l'honneur de vous faire connaître les modalités de demande d'intégration par voie d'exeat et ineat directs non compensés au titre de la rentrée scolaire 2013.

Rectorat

Direction des personnels
enseignants

Enseignants du 1^{er} degré

Affaire suivie par
Françoise Canal

Téléphone
05 61 17 72 94
05 61 17 77 27

dpe5@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
BP 7203
31073 Toulouse
cedex 7

Date limite de réception : 21 mai 2013

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- ⇒ une demande manuscrite d'ineat dans la Haute-Garonne sous votre couvert, précisant le motif de la demande
- ⇒ une promesse d'exeat si la décision est prise,
- ⇒ une fiche de synthèse informatisée délivrée par vos soins
- ⇒ une enveloppe 25/17 affranchie à l'adresse personnelle
- ⇒ le barème des permutations informatisées

Pièces à rajouter pour les demandes établies

au titre de rapprochement de conjoint :

- ⇒ une photocopie du livret de famille pour les candidats mariés ou non mariés avec enfants nés ou à naître reconnus par les deux parents
- ⇒ une photocopie du PACS et avis d'imposition 2011
- ⇒ une copie de la carte d'invalidité pour les enfants de plus de 20 ans atteints d'un pourcentage d'invalidité égal ou supérieur à 80 %, datée de moins de trois mois, précisant la date de prise de fonctions, ou une attestation d'inscription au pôle emploi de la Haute-Garonne

au titre de la résidence de l'enfant :

- ⇒ tout justificatif officiel établissant la résidence de l'enfant : alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun des parents ou exercice des droits de visite et d'hébergement du parent dont la résidence n'est pas fixée à son domicile.

Au titre du handicap :

- ⇒ attestation RQTH de l'intéressé de son conjoint ou d'un enfant reconnu handicapé.
- ⇒ tous justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie professionnelles de la personne handicapée.

Je vous prie de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des enseignants du 1^{er} degré de votre département et me transmettre les demandes au fur et à mesure de leur arrivée, y compris celles pour lesquelles l'accord d'exeat resterait en instance de décision.



Michel - Jean FLOC'H